

## La finance responsable : la nouvelle dynamique d'une finance plurielle<sup>1</sup> ?

**RÉSUMÉ** • La notion anglo-saxonne de *Socially Responsible Investment* (SRI) vise généralement un type de placement tenant compte des considérations éthiques et sociales en plus des objectifs financiers traditionnels. Le terme anglais d'*investment* englobe cependant les activités de placement et celles d'investissement, qui sont distinctes en français. C'est pourquoi nous proposons plutôt l'expression « finance socialement responsable » (FSR), qui intègre les aspects placement et investissement, comme traduction à celle de SRI. Cette représentation de la finance responsable permet d'articuler dans une perspective globale et cohérente la diversité des pratiques d'une finance plurielle ancrée dans des mouvements sociaux divers, tels que les syndicats, les communautés et le mouvement écologique. Cette finance est l'antithèse de la finance spéculative puisque, en agissant sur le moyen et le long terme et en intégrant des préoccupations sociales dans les processus de décision, elle combine tout à la fois l'économique et le social, et le local et le global. L'article traite également du cas du réseau des outils financiers de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), qui, selon nous, illustre bien cette dynamique de finance plurielle.

**ABSTRACT** • The socially responsible investment concept (SRI) generally refers to a type of investment which takes into account ethical and social considerations, in addition to traditional financial objectives. However, the English terminology *investment* does not make a distinction between what is called in French a *placement*, and an *investissement*. This is why we propose the expression of « socially responsible finance » to replace the concept of « socially responsible investment », in order to embrace both the *investissement* and the *placement* activities. This conception of socially responsible finance gives the possibility to apprehend

### GILLES L. BOURQUE

Économiste  
FondAction  
[gilles.bourque@fondaction.com](mailto:gilles.bourque@fondaction.com)

### CORINNE GENDRON

Professeure,  
chercheuse principale  
Chaire Économie et Humanisme  
Université du Québec à Montréal  
[gendron.corinne@uqam.ca](mailto:gendron.corinne@uqam.ca)

in a coherent and global perspective the diversity of practices that can be seen in what might be called *finance solidaire* (solidarity finance), which is embedded in social movements such as the labor movement, the community movement and the ecology movement. This finance is the opposite of speculative finance, because by acting on the medium and the long term, as well as integrating social aspects in the decision process, it combines both economic and social dimensions as well as local and global levels. The papers finally present the financial tools of the CSN network, which appears to us to be a good example of the dynamics of plural finance.

**RESUMEN** • La noción anglosajona de Socially Responsible Investment (SRI) indica generalmente un tipo de inversión que tiene en cuenta consideraciones de tipo ético y social además de los objetivos financieros tradicionales. Sin embargo, el término inglés «investment» no distingue las actividades que en francés son denominadas de colocación y las de inversión. Es la razón por la cual los autores proponen la noción de «finanza socialmente responsable» (FSR), que integra las actividades de colocación y de inversión, para reemplazar la noción anglosajona de SRI.

Esta representación de la finanza responsable permite articular en una perspectiva global y coherente la diversidad de prácticas de una finanza solidaria y plural anclada en movimientos sociales diversos, como los sindicatos, las comunidades y el movimiento ecológico. Esta finanza es la antítesis de la finanza especulativa, ya que, actuando sobre el mediano y el largo plazo e integrando las preocupaciones sociales en el proceso de decisión, combina a la vez lo económico y lo social, lo local y lo global. El artículo también considera la red de instrumentos financieros de la CSN (Central Sindical Nacional) la que ilustra la dinámica de la finanza plural.



## INTRODUCTION

La demande sociale d'éthique à laquelle on assiste aujourd'hui est souvent interprétée comme une réaction à la perte de sens inhérente aux processus de rationalisation des sociétés modernes avancées et à l'omniprésence de la rhétorique économique de l'efficacité. Pourtant, le discours éthique doit être analysé en rapport avec les diverses formes de la régulation des rapports sociaux qu'il accompagne (Beauchemin, 1997, p. 68). La montée de l'éthique peut donc s'interpréter dans le cadre de la réorganisation des pôles de régulation, portée par une société civile qui réinvente l'action collective, au point de donner forme à une régulation de « troisième type » entre l'État et le marché. Ce que nous convenons d'appeler les mouvements sociaux économiques correspondent en effet à une nouvelle ère de l'action collective qui s'est déplacée du champ politique vers l'économique, pour réinvestir la « transaction » d'un contenu et d'une signification sociopolitique. L'articulation entre le social et l'économique qui caractérise l'État-providence dans le schéma fordiste est repatriée par des acteurs sociaux désireux de la redéfinir. C'est ainsi

que l'économie sociale, la finance alternative, le commerce équitable, le bilan social et les placements responsables peuvent être analysés comme autant d'appropriations du champ de l'économie par la société civile.

## **DE L'INVESTISSEMENT ÉTHIQUE À LA FINANCE SOCIALEMENT RESPONSABLE**

La notion anglo-saxonne « d'investissement socialement responsable » concerne généralement un type de placement tenant compte des considérations éthiques et sociales en plus des objectifs financiers traditionnels. Sa définition demeure imprécise dans la mesure où elle repose sur l'idée de responsabilité sociale corporative, concept au cœur de débats et de perceptions diverses. De façon générale, l'investissement socialement responsable partage donc avec le placement traditionnel un objectif prioritaire de rentabilité financière, bien que l'investissement communautaire ou solidaire puisse surclasser ce critère par des objectifs socioéconomiques. L'investissement responsable tient compte de la destination et de l'utilisation des sommes investies et tente de concilier les objectifs financiers classiques (revenu ou patrimoine, sécurité ou performance, disponibilité) avec des paramètres sociaux, éthiques ou environnementaux. L'investissement responsable se veut donc une réponse, dont les modalités sont diverses, au questionnement éthique et social que soulèvent les investissements.

De l'avis de plusieurs, les expressions **investissements éthiques** et **investissements socialement responsables** sont interchangeables, la première étant davantage utilisée en Europe et la seconde, aux États-Unis. Il nous semble néanmoins pertinent de distinguer l'investissement éthique, auquel on peut attribuer une connotation morale, de l'investissement socialement responsable, qui évoque la dimension et les impacts sociaux de tout investissement. Alors que le premier, qui marque les débuts du mouvement, suppose l'application de critères et de jugements moraux individuels, le second plus présent aujourd'hui renvoie davantage aux impacts sociaux des activités et des investissements qui les soutiennent. En d'autres termes, l'investissement éthique renvoie à des valeurs morales reposant sur des choix individuels particuliers, alors que l'investissement social suppose une évaluation concrète et partagée des activités et de leurs conséquences sur la société effectuée à partir de normes sociales largement débattues et reconnues.

Au cours de son histoire récente, l'investissement **éthique** pratiqué par les communautés religieuses inquiètes des activités immorales comme celles reliées à la consommation d'alcool et au jeu (*sin stocks*) a progressivement cédé le pas à un mouvement d'investissements **socialement responsables** préoccupés par les questions de droits humains, de droits du travail et d'environnement. Dès les années 1960, par exemple, les communautés religieuses ont été sollicitées par les activistes américains du mouvement des droits civiques et

contre la guerre du Vietnam. À cette occasion, les critères éthiques prennent un caractère de plus en plus social. Mais cette finance éthique conserve la même forme, soit celle d'un tamisage par l'application de filtres négatifs au processus du choix des placements.

Dans les années 1970 et 1980, la finance éthique prend son envol à l'international en se concentrant sur la lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud. Elle sort du territoire américain et se répand en Grande-Bretagne, où les liens avec l'Afrique du Sud sont évidents, puis sur le continent européen. C'est dans ce contexte que se produit un tournant important qui débouchera sur une nouvelle forme de placement. Alors que la finance éthique se limitait à une approche punitive de rejet de certains placements, en fonction de critères éthiques, un activiste américain, Leon Sullivan, propose une approche d'engagement : les placements devaient servir à changer les conduites des entreprises, en particulier en faisant en sorte qu'elles deviennent des acteurs de réforme du régime de l'apartheid en appliquant de façon volontaire des politiques d'emploi non discriminatoires.

Ce premier pas sur le plan international a rapidement servi de modèle pour étendre le mouvement des investissements responsables à d'autres causes, en particulier à celle de l'environnement, qui s'est progressivement imposée comme le critère dominant des fonds éthiques. Aux préoccupations environnementales se sont ajoutées des préoccupations plus spécifiquement sociales, telles que le respect des normes internationales de travail dans les pays du Sud ou le développement des communautés en difficulté dans les pays du Nord. Dans cette dernière optique, on a vu des institutions financières (*credit union*, fonds de pension contrôlés par l'AFL-CIO, et même des banques commerciales à la suite de la promulgation de la *Community Reinvestment Act*) allouer une partie de leur actif à de nouvelles institutions financières visant le développement économique et social de leur communauté.

Au cours des années 1990, le mouvement de l'investissement responsable a pris un véritable essor à la faveur de la diversification de ses thèmes de mobilisation. Les conséquences de la mondialisation donnent alors lieu à plusieurs campagnes pour dénoncer les conditions de travail dans le Sud, notamment le travail des enfants. Parallèlement, la mondialisation financière suscite l'émergence d'une nouvelle finance solidaire territorialisée, axée sur les besoins des collectivités, et l'apparition de nouveaux acteurs sur la scène financière tels que les **fonds de travailleurs**.

À la fin de la décennie, on peut parler d'une véritable institutionnalisation du mouvement de l'investissement responsable alors que les législations reconnaissent son existence et qu'il se structure de plus en plus en industrie. À tel point que certains analystes se demandent si l'investissement socialement responsable n'est pas « en passe de se banaliser, de devenir un segment du marché de la gestion de patrimoine » (*Planetecologie*, 2001).

Jusqu'à maintenant, la littérature portant sur les investissements responsables classait ceux-ci en trois grandes formes distinctes : l'application de filtres positifs ou négatifs au moment du choix de placement (*screening* ou tamisage) ; l'engagement ou l'activisme actionnarial auprès des entreprises du portefeuille de placement ; l'investissement communautaire. Ces formes d'activités financières correspondent d'abord et avant tout aux pratiques de l'investissement responsable telles qu'elles ont émergé aux États-Unis. Or, la notion d'investissement, traduite du terme anglais *investment*, n'est pas très appropriée pour analyser les transformations en cours dans les pratiques financières, car le terme anglais confond les activités de placement et d'investissement, qui sont distinctes en français. Ainsi, le classement proposé ne tient pas compte de la distinction fondamentale entre placement et investissement, d'une part, et ignore les pratiques financières alternatives apparues ailleurs, telles que les fonds de travailleurs au Québec ou la finance solidaire en Europe, d'autre part. C'est pourquoi nous proposons plutôt l'expression « finance socialement responsable » (FSR), qui intègre les aspects placement et investissement, pour traduire *socially responsible investment*, de même qu'une nouvelle typologie qui tienne compte de ces deux aspects fondamentalement distincts.

Selon cette nouvelle typologie, la finance socialement responsable se compose de deux types de pratiques distinctes : **les placements** et **les investissements**. Alors que placement désigne « l'action de placer de l'argent », l'investissement est « l'emploi de capitaux visant à accroître la production d'une entreprise ou à améliorer son rendement ». En d'autres termes, les placements concernent généralement les activités financières sur les marchés secondaires alors que les investissements se rapportent à des participations directes en entreprise. La confusion entre ces deux termes est assez fréquente. Par exemple, on utilise souvent la notion de fonds d'investissement alors que l'on veut parler des fonds de placement. Mais, qu'il s'agisse de placement ou d'investissement, la finance socialement responsable peut prendre diverses formes et adopter plusieurs véhicules différents.

## Les placements

Du côté des placements, on peut conserver les deux principales formes de finance socialement responsable telles qu'elles ont émergé aux États-Unis et se sont répandues presque partout où il existe des marchés organisés de capitaux : **le tamisage** et **l'engagement** (ou **l'activisme**). Le tamisage se pratique par l'application de filtres positifs ou négatifs, sur la base de critères éthiques, sociaux ou environnementaux, dans le processus de choix des placements. Les filtres sont négatifs lorsqu'ils visent à exclure certaines entreprises du portefeuille de placement, par exemple des producteurs de cigarettes, d'armes ou encore des entreprises ayant un bilan social ou environnemental déficient. *A contrario*, les filtres positifs visent à ajouter dans le portefeuille des entreprises

qui affichent des pratiques exemplaires ou qui apportent une contribution significative au développement durable ou font preuve d'une gouvernance d'entreprise participative.

L'engagement corporatif, qu'on appelle souvent l'activisme actionnarial, adopte une philosophie d'action différente, même s'il s'appuie sur des critères identiques au tamisage. La philosophie de l'engagement est de contribuer au changement des pratiques des entreprises dans le domaine de leur responsabilité sociale et environnementale. Les activistes utilisent leur influence en tant qu'actionnaires ou même simples détenteurs d'obligation, dans le but d'améliorer la gouvernance d'entreprises<sup>2</sup>. Pour ce faire, ils engagent tout d'abord un dialogue avec les directions d'entreprise. Les objectifs sont d'obtenir des informations sur les pratiques de l'entreprise ou de persuader les dirigeants de modifier certaines pratiques jugées socialement risquées. Lorsque le dialogue ne donne pas de résultats, ces activistes déposent des résolutions d'actionnaires ou votent des résolutions à caractère social lors des assemblées d'actionnaires. Enfin, ces activistes iront jusqu'à la menace de désinvestissement, liée à des campagnes actives de boycottage.

Le désinvestissement peut être reconnu comme une troisième forme de stratégie de placement socialement responsable, puisqu'il s'assortit de l'engagement, pour aboutir en fin de compte à une forme de tamisage.

#### La finance socialement responsable

Placements	Investissements
Tamisage	Capital de développement
Engagement	Finance solidaire
Désinvestissement	

#### Les investissements

On peut classer les pratiques de l'investissement socialement responsable en deux groupes, selon qu'il s'agit de **capital de développement** ou de **finance solidaire**. Dans ce domaine, les expériences nationales sont multiples. Chaque pays a innové et produit une multitude d'expériences de services financiers, pour répondre à des besoins nouveaux, qui relevaient de critères autres que le seul rendement financier. La distinction entre capital de développement et finance solidaire nous apparaît comme la plus appropriée pour saisir les tendances de fond des investissements socialement responsables.

Le capital de développement doit être compris comme une forme de capital de risque, qui réalise du financement sans garanties sous forme d'équité ou de quasi-équité, mais dont le rendement anticipé sur les investissements ne vise pas tant à maximiser qu'à pérenniser ses activités. Comme le capital de

risque, le capital de développement attend un rendement à la hauteur des risques encourus. Cependant, contrairement aux sociétés de capital de risque classiques, les fonds de capital de développement ont comme principal objectif le développement économique de leur territoire dans le but de créer de l'emploi ; ils se distinguent aussi d'organismes publics subventionnaires en fournissant du financement aux entreprises et non des subventions.

Au Québec, l'exemple type de ce capital de développement est celui des fonds de travailleurs. En retour des avantages fiscaux dont les souscripteurs sont bénéficiaires, la législation impose à ces fonds l'obligation de combiner l'objectif de rendement adéquat à des objectifs de création d'emplois, de développement économique, de participation et de formation des travailleurs. Au Québec, un pourcentage important de l'actif des fonds de travailleurs doit se traduire par des participations directes dans des PME québécoises, le reste pouvant être utilisé sous forme de placements en obligations ou en valeurs mobilières<sup>3</sup>.

Dans les pays de tradition anglo-saxonne où les fonds de pension privés sont plus développés, on a vu émerger ces dernières années plusieurs formes de véhicules financiers semblables aux fonds de travailleurs. Aux États-Unis, on nomme ces pratiques *economically targeted investments*, c'est-à-dire des investissements ciblés visant à combler des lacunes de financement qui entraînent des sous-investissements dans certains secteurs. Les promoteurs de cette FSR sont généralement des fonds de pension qui mutualisent les risques en plaçant une partie de leur actif dans une société d'investissement qui se donne des objectifs de création d'emplois, de développement économique communautaire, de logements abordables, d'infrastructures publiques, etc.

La finance solidaire englobe une pluralité de véhicules d'intervention, mais est nécessairement gouvernée par les acteurs locaux. Elle s'inscrit généralement dans la perspective du développement économique communautaire (DEC) qui se définit comme « une stratégie multifonctionnelle et globale conçue et dirigée localement, dans le but de contribuer à la revitalisation et au renouvellement des économies des communautés locales ».

L'extrême difficulté d'accès à des sources de crédit qu'éprouvent les collectivités en déclin et les populations coincées dans le cercle de la pauvreté rend la plupart des outils de la finance traditionnelle inaptes à répondre à leurs besoins. C'est à ces besoins que la finance solidaire cherche à répondre. Comme la finance traditionnelle, elle prend la forme de prêts à intérêt avec ou sans garanties ; mais elle passe aussi par la reconstruction du capital social des communautés. Les investissements de la finance solidaire visent évidemment des résultats quantitatifs (création d'emplois ou d'entreprises, en particulier des entreprises d'économie sociale), mais surtout qualitatifs (employabilité, perfectionnement, nouvelle culture entrepreneuriale, autocontrôle ou *empowerment*). Pour réussir dans cette tâche, une part essentielle de la démarche du

développement communautaire s'exprime dans la création d'outils d'accompagnement (p. ex., aide à la conception de projet ou à la gestion). En raison de certaines carences des populations concernées, l'accompagnement représente un facteur qui permet d'assurer la pérennité des outils de la finance solidaire. L'autre facteur est celui d'un capital patient qui, à partir de considérations d'intérêt général, abaisse ses exigences de rendement.

Les véhicules financiers sont diversifiés: le crédit communautaire, le microcrédit ou les cercles d'emprunt occupent le créneau des très petits prêts en offrant du crédit et de l'accompagnement aux personnes et aux groupes qui cherchent à démarrer ou à consolider des projets générateurs de revenus autonomes. Par ailleurs, les *credit unions* au Canada, les caisses populaires et d'économie au Québec, les banques éthiques en Italie ou les caisses solidaires en France peuvent être, dans une certaine mesure, classées comme véhicules de la FSR lorsqu'elles s'attribuent un rôle social particulier dans leur communauté d'appartenance.

Somme toute, cette représentation de la finance responsable permet d'articuler dans une perspective globale et cohérente, dans un cadre synthétique, la diversité des pratiques d'une finance plurielle.

## **UNE NOUVELLE MODALITÉ DE L'ACTION COLLECTIVE**

Les nouveaux mouvements sociaux économiques correspondent à une nouvelle modalité de l'action collective. Ainsi, même si l'on peut les présenter comme une troisième génération de mouvement social, ils ne viennent pas tant remplacer les mouvements précédents, comme l'ont parfois prétendu certains avec l'avènement des nouveaux mouvements sociaux, qu'ouvrir des champs d'intervention dans la sphère autrefois suspecte de l'économie. Les nouveaux mouvements sociaux économiques sont donc en lien, et même souvent issus des mouvements sociaux des générations précédentes.

L'acteur syndical est exemplaire à cet égard. Plusieurs ont expliqué par le déclin le changement d'orientation du mouvement syndical des années 1980, où la confrontation a cédé le pas à une concertation conflictuelle. Pourtant, l'évolution du mouvement syndical ne peut s'expliquer sans tenir compte du contexte dans lequel elle a lieu: non seulement le mouvement s'y adapte, mais il y participe (Boucher, 1992). Le mouvement syndical est sans contredit un acteur omniprésent au sein des nouveaux mouvements sociaux économiques. Comme l'affirmait le secrétaire général du Réseau international de syndicats (Union Network International – UNI) Phil Jennings (Jennings, 2001, p. IV): « Nous sommes constamment en quête de nouvelles méthodes de pression pour amener les entreprises à assumer leur responsabilité sociale. »



Ainsi, pour influencer le processus de mondialisation dans le sens du développement durable et du respect des droits humains et sociaux, le mouvement syndical s'est mobilisé sur plusieurs fronts. Le mouvement s'est rendu compte que la finance responsable pouvait représenter l'un des fers de lance de l'intervention syndicale là où la mondialisation a les répercussions les plus immédiates et les plus néfastes pour l'ensemble des travailleurs. La Confédération internationale des syndicats libres (CISL) s'est positionnée sur le sujet et explore plusieurs avenues d'interventions. Considérant que le mouvement syndical international est le mieux placé pour influencer le débat et participer à l'émergence de nouvelles pratiques dans ce domaine, la CISL a créé, en partenariat avec les Secrétariats professionnels internationaux (SPI) et la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE, le Comité sur la coopération internationale relative au capital des travailleurs.

L'objectif principal de ce comité est de faire entendre, au plan international, la voix du capital des travailleurs de manière à influencer les pratiques des entreprises. Le Comité veut faire de l'engagement corporatif le pilier de son intervention. En particulier dans le domaine du travail, son engagement visera l'adhésion des entreprises aux principes contenus dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT). La Déclaration relative aux droits fondamentaux du travail stipule que l'ensemble des membres de l'OIT ont l'obligation de respecter, promouvoir et réaliser les droits contenus dans les conventions fondamentales de l'organisation<sup>4</sup>, même s'ils n'ont pas ratifié ces conventions.

Depuis une vingtaine d'années, on a également vu émerger une multitude d'innovations sociales ainsi qu'un nouveau déploiement des valeurs sociales exigeant un rapport différent à l'économie. La multiplication des entreprises de la nouvelle économie sociale, vouées à l'insertion par l'économie, à la petite enfance ou à l'environnement, a ainsi bousculé bien des manières de faire. Or, les besoins financiers de même que l'analyse sous-jacente à ce type d'entreprises imposent de nouvelles expertises et de nouveaux produits financiers qui ne sont pas offerts par les institutions financières traditionnelles.

En ce sens, on peut dire que la montée de la demande sociale d'éthique et des pratiques d'économie sociale et solidaire exige une reconfiguration du système financier sur une autre base qu'on pourrait appeler une finance plurielle. Les nouvelles institutions financières ancrées dans des mouvements sociaux divers, tels que les syndicats, les communautés, le mouvement écologique, sont l'antithèse de la finance spéculative parce que, en agissant sur le moyen et le long terme et en intégrant des préoccupations sociales dans leur processus de décision, elles combinent l'économie et le social, le local et le global. Nous savons que les apporteurs de fonds ont une influence majeure sur les orientations des entreprises. Ces nouvelles institutions financières deviennent porteuses de ces valeurs au sein des centres de décision économique.

Depuis de nombreuses années, la question de l'épargne et de son utilisation a fait l'objet d'interventions de la part de la Confédération des syndicats nationaux (CSN). Au début des années 1960, elle a lutté de façon très active contre toutes formes institutionnelles et parfois criminelles de prêts usuraires. Elle a par la suite appuyé la création de la Caisse de dépôt et placement du Québec et a siégé dès le début à son conseil d'administration. La CSN a contribué à la création de près d'une centaine de caisses d'économie en milieu de travail (coopératives d'épargne et de crédit). Au congrès de 1970, le rapport intitulé *La prise en main de nos responsabilités dans nos caisses de retraite est un pas vers notre libération économique* a mis en lumière l'absence de contrôle des travailleurs sur les fonds de pension en entreprise.

Le congrès de 1984 a consacré une partie importante de ses délibérations à ce sujet et résolu de créer de nouveaux outils collectifs afin que les épargnes collectives des travailleurs contribuent au mieux-être des épargnants et au développement de l'emploi. Ces résolutions ont débouché sur la création d'un réseau d'institutions financières innovatrices. En 1998, le conseil confédéral de la CSN adoptait les recommandations du groupe de travail sur l'épargne qui visaient à accroître l'emprise des travailleurs sur les différents instruments qui gèrent l'épargne collective.

Enfin, en mai 2002, sous le thème « Agir pour un monde solidaire », les délégués au congrès de la CSN ont voté une série de résolutions pour promouvoir et soutenir des pratiques d'investissement et de placement socialement responsables. Les préoccupations de la CSN touchant l'épargne ne datent donc pas d'hier. Dans l'histoire de la CSN, elles se sont toujours placées dans une perspective de finance plus solidaire, cherchant à combiner l'intérêt collectif de ses membres à l'intérêt général pour le développement social et économique du Québec.

Les outils financiers issus de la CSN ont été conçus dans un double but : offrir des services financiers qui correspondaient véritablement à ses valeurs et ses besoins et que le marché ne parvenait pas à produire ; maîtriser collectivement l'épargne qui en découlait. En créant des outils financiers collectifs innovateurs, la CSN s'est explicitement engagée dans une finance socialement responsable. On peut même observer que, globalement, les institutions mises en place par la CSN sont exemplaires d'une finance plurielle, car elles sont actives autant dans ses formes de placement (tamisage ou actionnariat engagé) que dans celles d'investissement (capital de développement ou finance solidaire).

Le premier de ces outils est celui de la Caisse d'économie Desjardins des travailleuses et travailleurs du Québec (CEDTTQ). Créée en 1921, la CEDTTQ est un exemple type de ce que peut faire la finance solidaire pour le développement économique et social, parce qu'elle a toujours mis son savoir-faire et son expertise au service de l'économie sociale et solidaire. Avec un actif qui atteint maintenant près de 300 millions de dollars, la CEDTTQ est devenue

l'institution financière des entreprises et des organisations de l'économie sociale. En partenariat avec d'autres intervenants financiers, la Caisse joue un rôle de chef de file dans le financement de l'entrepreneuriat collectif. En 2002, elle compte parmi ses membres 765 organismes du mouvement syndical, 414 entreprises ou organismes liés au mouvement coopératif (dont 30 fédérations et regroupements, 248 coopératives d'habitation et 87 coopératives de travail), près de 600 organismes du mouvement communautaire ainsi que 137 organismes ou entreprises culturelles. La Caisse a mis au point des produits exclusifs tels que l'épargne solidarité, le prêt dépannage pour les organisations coopératives se retrouvant en situation critique, ainsi qu'un programme pour les coopératives d'habitation.

Pour sa part, le Comité syndical national de retraite Bâtirente propose aux syndicats affiliés à la CSN un système intégré de régimes de retraite collectifs et de fonds de placement. Grâce aux 22 000 membres de la CSN et à d'autres institutions qui lui confient leurs capitaux et qui participent à ses régimes de retraite, l'actif de Bâtirente s'élève à plus de 400 millions de dollars. Depuis ses débuts en 1987, il s'est toujours soucié de la cohérence de ses placements avec le respect des droits fondamentaux et s'est résolument inscrit dans une démarche visant à intégrer les principes de la FSR dans les politiques de placement des fonds Bâtirente. À titre d'exemple, le partenariat établi récemment de concert avec la CEDTTQ pour la gestion de l'actif du Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD) favorisera l'intégration des principes du développement durable à la gestion des portefeuilles obligataires des fonds Bâtirente. Le comité Bâtirente maintient des relations étroites avec les acteurs impliqués dans l'engagement actionnarial aux plans national et international<sup>5</sup>. Il a en outre participé aux campagnes d'actionnaires visant les sociétés pétrolières Talisman (Soudan) et Unocal (Myanmar), la société minière Rio Tinto (Australie) ainsi que la Compagnie de la Baie d'Hudson (Lesotho). De plus, bien que la capitalisation des régimes de retraite positionne Bâtirente davantage dans les activités de placement, en 1993, son investissement direct dans le SSQ Groupe financier (SSQ) a contribué au sauvetage de cette société d'assurances à caractère mutualiste. Enfin, Bâtirente est un des seuls promoteurs de régimes de retraite québécois à offrir le REER COOP qui favorise le développement des coopératives de travail ou de travailleurs actionnaires.

La CSN est aussi engagée dans le capital de développement depuis la création d'un fonds de travailleurs pour le maintien et la création d'emplois. Lancé en janvier 1996, FondAction est alimenté à un peu plus des deux tiers par des contributions des travailleurs syndiqués à la CSN. Il s'agit d'une épargne investie à long terme en vue de la retraite et bénéficiant d'un avantage fiscal important. En partenariat avec les autres intervenants du milieu, FondAction privilégie les entreprises inscrites dans un processus de gestion participative, les entreprises autocontrôlées (coopératives ou autres entreprises d'économie sociale) ainsi que les entreprises soucieuses d'un développement durable.

Aujourd'hui, FondAction compte 42 000 participantes et participants regroupant plus de 220 millions de dollars d'actifs. Son portefeuille de participations directes touche près d'une centaine d'entreprises réparties dans tous les secteurs d'activité et dans toutes les régions du Québec.

Lancé à l'initiative de FondAction, le dernier-né des outils financiers est FilAction, le Fonds pour l'investissement local et l'approvisionnement des fonds communautaires. Ce fonds combine les activités de capital de développement avec la finance solidaire. Doté par FondAction d'un capital de départ de 7 millions de dollars, il s'est donné pour mission d'apporter une réponse complémentaire à FondAction dans la fourchette d'investissement, très peu couverte, de 50 000 \$ à 250 000 \$. FilAction a fait le choix de travailler en réseau avec les fonds de financement de première ligne, en particulier avec le Réseau québécois du crédit communautaire et le Réseau des fonds d'investissement régionaux pour femmes entrepreneuses. FondAction et FilAction ont aussi joint leur effort dans la création d'un fonds spécialisé : le Fonds d'investissement coopératif, qui aura les moyens d'investir dans une fourchette de 100 000 \$ à 250 000 \$ dans des entreprises coopératives.

## CONCLUSION

La finance responsable n'est que l'un des moyens à travers lesquels s'exprime la nouvelle économie, d'une part, et les nouvelles modalités de l'action collective, d'autre part. La finance responsable, qu'on pourrait également qualifier de plurielle, existe et se développe parce qu'en amont des personnes s'approprient les valeurs et les principes d'une éthique autre que celle, exclusive, du profit à court terme, et parce qu'en aval elle répond à des besoins provenant d'entrepreneurs individuels et collectifs qui intègrent, dans leur processus de décisions, des critères relevant de l'intérêt général. C'est une finance ancrée dans le social, une finance instrumentalisée par des acteurs sociaux porteurs de revendications et participant à la production conflictuelle de la société.

Plus particulièrement, le **placement responsable** vise à agir sur les pratiques des grandes entreprises « publiques », entendues ici dans le sens de sociétés à capital ouvert. Elle encourage ces entreprises à reconnaître qu'elles ont une responsabilité sociale à l'égard de la société sur les questions sociales et environnementales et fournit aux parties prenantes une information essentielle à la prise de décision. Bref, le placement responsable se positionne comme régulateur d'agents économiques de plus en plus difficiles à saisir et à encadrer.

Cependant, même globalisée, et malgré les mégafusions, l'économie ne se réduira jamais à quelques entreprises géantes. On constate justement un renouveau de l'entrepreneuriat individuel et collectif fortement enraciné dans un territoire, une communauté. Pour assurer et encadrer ces dynamiques

d'investissement direct en entreprise, l'**investissement responsable** permet de développer de nouvelles conjugaisons du rôle des intervenants et donne accès à du capital de développement pour soutenir de telles façons d'entreprendre. Il s'agit là encore d'instrumentaliser l'outil économique à des fins sociales, en rapprochant l'investissement de sa finalité originelle : le développement.

La finance responsable se démarque ainsi d'une individualisation des outils financiers qui a prévalu dans la financiarisation de l'économie et l'internationalisation de la finance. Elle vient reconstruire le lien entre l'investisseur et le projet de développement, en se préoccupant de la question de la cohésion sociale. Les attentes à court terme sont nécessairement moins importantes, et les bénéfices ne peuvent se mesurer uniquement à l'aune du rendement financier individuel. Il s'agit donc d'un capital patient, bénéficiant d'un rendement satisfaisant, mais avec une performance sociale et environnementale plus élevée sur le long terme.

L'intérêt de cette finance responsable est qu'elle tend à resocialiser une économie qu'on a longtemps cherché à émanciper de son ancrage social. Peu à peu, les différents acteurs sociaux s'approprient des mécanismes, des techniques et un champ acquis à des experts du capital, pour y impulser d'autres finalités et en accroître le potentiel social.

## Notes

1. Nous tenons à remercier le programme INÉ du CRSH qui a permis de mener les recherches ayant servi de base au présent article.
2. Le détenteur d'une obligation d'une entreprise ne jouit pas des mêmes droits de regard sur le fonctionnement de l'entreprise émettrice que peut par exemple lui accorder l'action. Une fois l'obligation émise, son détenteur devient passif. Conséquemment, pour les stratégies de tamisage, le véhicule des obligations semble plus pertinent, alors que celui des actions convient davantage aux stratégies d'engagement.
3. Du 60% qui doit être investi dans des PME, 20% peut être du placement secondaire.
4. Ces conventions traitent de la liberté syndicale, de l'abolition du travail forcé, de l'égalité et de l'élimination du travail des enfants.
5. Cette année, les outils financiers de la CSN présentés ici, ainsi que le régime de retraite des employés de la CSN, sont collectivement devenus membres de la Social Investment Organization, l'association canadienne qui regroupe les intervenants de la finance responsable au Canada.

## Bibliographie

- BEAUCHEMIN, J. (1997). « Les formes de l'État et la production de l'éthique sociale dans la perspective de l'écologie politique », *Politique et Sociétés*, vol. 16, n° 2, p. 67-89.
- BLOMMESTEIN, Hans J. et Norbert FUNKE (1998). « The Rise of the Institutional Investor », *The OCDE Observer*, n° 212, juin-juillet.
- BOUCHER, J. (1992). « Les syndicats : de la lutte pour la reconnaissance à la concertation conflictuelle », in G. DAIGLE et G. ROCHER (dir.), *Le Québec en jeu. Comprendre les grands défis*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, p. 107-136.

- CANADIAN AUTO WORKERS – TRAVAILLEURS CANADIENS DE L'AUTOMOBILE (1999). « Labour-sponsored Funds: Examining the Evidence », Toronto, CAW Research Department, février (<http://www.caw.ca/whatwedo/research/>).
- CLOUTIER, Alexandre (2001). « Un projet de loi vient accroître le pouvoir *social* des actionnaires », *Finance citoyenne*, n° 1, p. 5-6.
- COHEN, Pierre (2000). *Investissements boursiers et développement durable*, France, ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Observatoire des stratégies industrielles, 21 p.
- CONCIALDI, Pierre (2001). « Fonds de pension du secteur public : les prémices d'une coopération syndicale internationale ? », *Chronique internationale de l'IRES*, n° 69, mars, 8 p.
- CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DÉMOCRATIQUE DU TRAVAIL (2001). « L'investissement socialement responsable existe », *L'Actualité*, 30 mars, 1 p.
- CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX. Groupe de travail sur l'épargne et sa gestion (1998). *L'épargne et sa gestion au Québec*. Texte soumis au Conseil confédéral de la CSN, décembre.
- DE SOUSA SANTOS, Boaventura (2001). « La globalisation contre-hégémonique et la réinvention de l'émancipation sociale », in D. MERCURE, (dir.), *Une société-monde ? Les dynamiques sociales de la mondialisation : actes des séances plénières du XVI<sup>e</sup> congrès de l'Association internationale des sociologues de langue française*, Québec, Presses de l'Université Laval ; Paris, De Boeck.
- EL MEKKAOUI-DE FREITAS, Najat (1999). *Fonds de pension et marchés financiers ; économie et innovations*, Montréal, L'Harmattan.
- FACCIO, Mara et M. Ameziane LASFER (2000). « Do Occupational Pension Funds Monitor Companies in Which They Hold Large Stakes ? », *Journal of Corporate Finance*, vol. 6, n° 1, mars.
- FUNG, Archon, Tessa HEBB et Joel ROGERS (2001). *Working Capital : The Power of Labor's Pensions*, Ithaca, New York, ILR Press.
- GENDRON, C. (2002). « Des syndicats investisseurs. Fonds de pension à la québécoise », *Le Monde diplomatique*, avril, p. 6.
- GROUPE INVESTISSEMENT RESPONSABLE (2001). « La Baie d'Hudson et Sears font entendre leurs voix », *Finance citoyenne*, n° 3, p. 1-6.
- HARRIBEY, Jean-Marie (2000). *La financiarisation de l'économie et la création de valeur*, Document de travail n° 45, mars, 30 p. (<http://www.montesquieu.u-bordeaux.fr>) [visité le 12 juillet 2001].
- KINDER, P. (2001). « Allocution sur la place du Canada dans le secteur de l'investissement responsable », Congrès canadien sur l'investissement responsable, SIO, du 3 au 5 juin.
- JENNINGS, Phil. (2001). « La nouvelle dimension de l'action syndicale », *Le Monde diplomatique*, septembre, p. IV.
- LAMBERT, A. (2001). « Parfum d'éthique sur la planète Sicav », *La Tribune*, 17 mars.
- LAPRUN, Sandrine (2000). *Étude exploratoire des caractéristiques des fonds éthiques français*, Mémoire de maîtrise en administration des affaires, Montréal, Université du Québec à Montréal.
- LEBOSSÉ, Joël (1998). *Banque solidaire et développement communautaire : l'expérience de la Caisse d'économie des travailleuses et travailleurs du Québec*, Cahier de la Chaire de recherche en développement communautaire : série Pratiques économiques et sociales, n° 7, Hull, Université du Québec à Hull, 14 p.

- LÉVESQUE, Benoît (1999). *Le développement local et l'économie sociale : deux éléments devenus incontournables du nouvel environnement*, Cahier du CRISES, n° 9905, coll. « Working Papers », Montréal, Université du Québec à Montréal, 19 p.
- LÉVESQUE, Benoît, Marie-Claire MALO et Ralph ROUZIER (1997). *La Caisse de dépôt et de placement du Québec et le Mouvement des caisses populaires et d'économie Desjardins : deux institutions financières, une même convergence vers l'intérêt général ?*, Cahier du CRISES, n° 9703, Montréal, Université du Québec à Montréal.
- LÉVESQUE, B. et al. (2000). *Le Fonds de solidarité FTQ : un cas exemplaire de nouvelle gouvernance*, Montréal, CRISES, Université du Québec à Montréal et le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec, 107 p.
- LINCOLN, Andrew (2000). « Working for Regional Development ? The Case of Canadian Labour-sponsored Investment Funds », *Regional Studies*, vol. 34, n° 8, p. 727-737.
- LOISELET, Éric (2000). « L'investissement socialement responsable : genèse, méthodes et enjeux », *Économie politique*, n° 7, 3<sup>e</sup> trimestre.
- LOISELET, Éric (2001a) « Progression de l'investissement responsable en France », *Finance*.
- LOISELET, Éric (2001b). « En moins d'un an, et à trois reprises, l'investissement responsable a enregistré des avancées dans la législation française », *Bulletin de nouvelles*, Groupe investissement responsable, 3 p.
- MACINTOSH, J.G. (1993). « The Role of Institutional and Retail Investors in Canadian Capital Markets », *Osgoode Hall Law Journal*, vol. 31, n° 2, p. 317-472.
- MACKENZIE, Craig (1997). *Ethical Investment and the Challenge of Corporate Reform : A Critical Assessment of the Procedure and Purposes of UK Ethical Unit Trusts*, Thèse de Ph.D., Bath, U.K., University of Bath.
- MARCOUX, Michel (2001). *Les 100 meilleurs fonds 2001*, Montréal, Les Éditions Transcontinental.
- MICHALET, Charles-Albert (1985). *Le capitalisme mondial*, Paris, Presses universitaires de France.
- MORAND, P. (2001). « Table ronde III : Investissement responsable », Alliance pour un monde responsable, pluriel et solidaire, Genève, 30-31 mars.
- M'ZALL, Bouchra et Marie-France TURCOTTE (1998). « A Comparative Analysis of the Financial Performance of Environmental Mutual Funds in Canada and the United States », in *Partnership and Leadership : Building Alliances for a Sustainable Future*, Proceedings of the 7th International Conference of the Greening of Industry Network, Rome, Italie, du 15 au 18 novembre.
- NADEAU, Michel (1994). Texte de la communication au colloque CSN : « Les placements des caisses de retraite », novembre.
- OGRODNICK, Rob et Judy DIMILLO (1998-1999), « Enquête sur l'activité des marchés des changes et des produits dérivés au Canada », *Revue de la Banque du Canada*, hiver, p. 49-79.
- ORLÉAN, André (1999). *Le pouvoir de la finance*, Paris, Odile Jacob.
- PELLETIER, Jean-Jacques et Carmand NORMAND (1994). *Caisses de retraite et placements. Introduction à la gestion des placements*, Montréal, Sciences et Cultures.
- PLANETECOLOGIE (2001). « Wall Street prend le relais des Pionniers ».
- POSTEL-VINAY, Grégoire (2001). « Actualité des fonds éthiques », *Observatoire des stratégies industrielles*, France, ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, vol. 6, p. 71-110.

- QUARTER, Jack, Isla CARMICHAEL, Jorge SOUSA et Susan ELGIE (2001). « Social Investment by Union Based Pension Funds and Labour-sponsored Investment Funds in Canada », *Relations industrielles*, vol. 56, n° 1, p. 92-115.
- RÉGNIER, J. (1988). *Les nouveaux produits financiers*, Paris, La Découverte, coll. « Repères ».
- SAUVIAT, Catherine (2001). « La gestion des caisses de retraite : un nouveau levier de l'action syndicale pour la FTQ », *Chronique Internationale de l'IRES*, n° 68, janvier, 9 p.
- SKINNER, David (2001). *The Ethical Investor : A Guide to Socially Responsible Investing in Canada*, Don Mills, Ontario, Stoddart.
- SOCIAL INVESTMENT – FORUM INDUSTRY RESEARCH PROGRAM (1995, 1997, 1999). *Report on Socially Responsible Investing Trends in the United States*, Washington, D.C., The Forum (Trends Report).
- STANDFORD, Jim (1999). *Paper Boom : Why Real Prosperity Requires a New Approach to Canada's Economy ?*, Ottawa, Canadian Centre for Policy Alternatives; Toronto, James Lorimer and Co. Ltd., 473 p.
- TERRA NOVA CONSEIL (2000, 2001). *Newsletter*, Lettre d'information électronique dédiée à l'investissement socialement responsable en France ([http://www.sri-in-progress.com/archives.mpl?version=fr\\_](http://www.sri-in-progress.com/archives.mpl?version=fr_)) [visité le 18 août 2003].
- UNITED KINGDOM SOCIAL INVESTMENT FORUM (2000). « Social Responsible Investment Comes of Age », *Professional Investor*, juin, 5 p.
- UNITED KINGDOM SOCIAL INVESTMENT FORUM (2000). « A History of Ethical Investment », *Ethical Investor's Group*, août, 2 p.
- WAHAL, Sunil (1996). « Pension Fund Activism and Firm Performance », *Journal of Financial and Quantitative Analysis*, vol. 31, n° 1, mars, 23 p.

#### **L'INSTITUT DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT POUR LES COOPÉRATIVES DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE (IRECUS)**

L'Institut s'implique activement à favoriser le transfert des connaissances et l'intercoopération avec les différents acteurs des milieux coopératifs. La participation de l'Institut dans la collectivité se concrétise à travers les recherches, les publications, l'orchestration de conférences, d'animations, de formations spécifiques ou de services conseil. L'Institut offre une Maîtrise en gestion du développement des coopératives et des collectivités permettant deux cheminements, soit un de type cours (professionnel) et l'autre de type recherche portant sur la *gestion des coopératives, du développement local* et le *développement international*.

**IRECUS, Faculté d'administration, Université de Sherbrooke**  
 Sherbrooke (Québec) J1K 2R1  
 Téléphone : (819) 821-7202 Télécopieur : (819) 821-7213  
 Courriel : [irecus@adm.usherbrooke.ca](mailto:irecus@adm.usherbrooke.ca)